

La directrice générale

Affaire suivie par :

Direction de la santé publique
Pôle sécurité des activités de soins et vigilance

Réf. : 313453

Directeur
EHPAD SAINT-CHRISTOPHE
PL CHARLES BOYER
43420 PRADELLES

Lyon, le **20 JUIN 2025**

Objet : Notification de décision suite à inspection par les services de l'Agence Régionale de Santé

PJ : Mesures correctives définitives

Madame la Directrice,

Une inspection relative à la qualité et à la sécurité de la prise en charge médicamenteuse diligentée par mes soins s'est déroulée à PRADELLES au sein de l'établissement EHPAD « SAINT CHRISTOPHE », le 9 octobre 2024, au titre du programme régional d'inspection, évaluation et de contrôle de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur la base du rapport établi par la mission, je vous ai fait parvenir par courrier du 6 mars 2025 les mesures correctives que j'envisageais de prononcer afin de remédier aux non-conformités constatées.

Vous m'avez transmis votre réponse en retour par courriel du 21 mai 2025.

Au terme de la procédure contradictoire et après examen approfondi de votre réponse, je vous notifie mes décisions définitives, dont vous trouverez le détail dans le tableau figurant en annexe. Vous veillerez à mettre en œuvre l'ensemble des mesures correctives dans les délais prescrits qui courrent à réception de la présente décision.

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

Je vous rappelle enfin que cette décision accompagnée du rapport d'inspection fait partie des documents administratifs communicables aux tiers au sens des articles L.311-1 et L.300-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 – www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).



